

Marseille le, 25 janvier 2022

Monsieur Roland GIBERTI
Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02

Anne MEILHAC

Adjointe déléguée :
Domaine Public
Espaces Verts
Mobilité, Voirie

N/REF. : GR/AM/JT/BC – N°17444/22/01/000 – 05/22

Références à rappeler impérativement

Objet : Demande de création d'arrêts « dépose minute », du N°110 au N°118 Rue Jean Mermoz 13008, pour la Clinique Juge (relance).

Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint la copie du courrier de la Clinique Juge, qui souhaiterait que soit étudiée par vos services la création d'une aire « dépose minute » du n° 110 au n°118 de la rue Jean Mermoz.

En effet, cet établissement médical est très fréquenté ; comprenant depuis 2016 un service ambulatoire rapide et une augmentation également de praticiens .

Vous est-il possible d'étudier cette demande et de nous tenir informés de la suite qui sera donnée ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Pierre BEN BROUCHE
Maire des 6^e et 8^e arrondissements

Anne MEILHAC

PJ : 1 courrier + 7 photos

Mairie Bagatelle 6eme et 8eme
Arrondissement
Madame Anne MEILHAC, 4eme adjointe
au Maire, déléguée aux mobilités, a la
voirie, aux Espaces verts, aux
Emplacements et à la Transformation de
l'Espace Public
125 rue du Commandant Rolland
13008 Marseille

Marseille, le jeudi 2 décembre 2021

Lettre recommandée avec accusé de réception n°2C 163 235 5246 1
Nos réf : AL-TaD – 042-2021

Objet : relance demande dépose minute clinique juge

Madame, Monsieur,

Je me permets de revenir vers vous, toujours dans le cadre de ma demande de création d'autres arrêts dépose minute devant mon établissement, Clinique Juge, situé au 116 rue Mermoz – 13008.

En effet, malgré le dépose minute 2 places accordé au niveau de l'entrée du service de chirurgie ambulatoire, au 110 rue Jean Mermoz, n'est pas suffisant.

Avec plus de 20 000 patients par an, et comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, nous avons créé un service ambulatoire dit rapide dont l'ouverture date du 06.10.2016. Un dépose minute conséquent est donc indispensable à l'accueil de nos patients qui, pour un grand nombre viennent en taxi. D'autre part, nous avons également construit un immeuble de 4 étages, dans lequel plusieurs médecins et kinésithérapeutes se sont installés, ce qui implique plus de patients, donc plus d'ambulances et taxis garés en double file, gênant ainsi également la circulation de la rue Jean Mermoz, sans parler bien entendu des résidents du quartier et ce durant plusieurs minutes. Je vous demande donc de bien vouloir accorder un dépose minute de toute la longueur du bâtiment de la clinique Juge, allant donc du 110 au 118 rue Jean Mermoz.

Je me permets d'ailleurs de vous joindre un avis patient reçu le 01.12.2021, qui confirme nos dires.

Je profite également de ce courrier, pour renouveler ma demande, sur la possibilité de créer un espace de stationnement pour les motos, comme celui qui se trouve en face du restaurant La Villa, rue Jean Mermoz, Comme vous pouvez le constater sur les photos en pièces jointes,



INFORMATION
STRADE

AMBULANCES
PREMIER

04 91 04 65 84

FP 051 PK

04 91 90 07 84

2i

30

De : [MerciDocteur <MerciDocteur@Clinique-Juge@mercidocteur.co>](mailto:MerciDocteur@Clinique-Juge@mercidocteur.co)

Envoyé : mercredi 1 décembre 2021 12:04

À : Anne Leandri <anne.leandri@almaviva-sante.com>

Objet : Clinique Juge - Vous avez reçu un avis positif sur Google

Clinique Juge

Félicitations, vous avez reçu un nouvel avis positif sur Google

■

Tout est parfait de l'accueil à la sortie en passant par le bloc opératoire. Un

seul bémol : pas de places de stationnement pour les ambulances qui

viennent nous récupérer sur brancard notamment. J'ai failli me retrouver par

terre à cause du trottoir et en plus faut traverser la route avec une circulation

intense et souvent rapide. Si vous pouvez y remédier tout sera parfait. Merci

le 01 / 12 / 2021 | Fabienne









